

FORMULE N° 39.

SERMENT À L'EFFET QUE L'ÉLECTEUR EST BIEN LA PERSONNE CENSÉE
ÊTRE DÉSIGNÉE PAR LA LISTE ÉLECTORALE. (Art. 41.)

Vous jurez que vous êtes habile à voter à la présente élection d'un député à la Chambre des communes du Canada, que vous n'êtes pas privé de votre droit de vote à ladite élection et que vous croyez véritablement être la personne que veut désigner l'inscription sur la liste électorale de ce bureau de votation, du nom de (*nom comme sur la liste des électeurs*), dont l'occupation est portée comme étant (*occupation comme sur la liste des électeurs*) et dont l'adresse est indiquée comme (*adresse sur la liste des électeurs*). Ainsi, Dieu vous soit en aide.

FORMULE N° 40.

CERTIFICAT DE TRANSFERT. (Art. 43.)

N°.....

District électoral d

Les présentes certifient que (*insérer le nom de l'électeur*), dont le nom figure sur la liste électorale du bureau de votation n°..... dans le district électoral susmentionné, dont l'occupation indiquée sur ladite liste est (*insérer l'occupation*), et dont l'adresse telle qu'y indiquée est (*insérer l'adresse*).....,

Retrancher les
lignes inapplicables

- | | |
|---|--|
| { | (1) est un candidat à l'élection en cours, désireux de voter |
| | (2) a été nommé pour agir en qualité de sous-officier rapporteur ou de greffier du scrutin |
| | (3) m'a montré sa commission d'agent pour un candidat |

au bureau de votation n°.....dudit district électoral.

Et que, au lieu de voter au bureau de votation sur la liste duquel son nom figure, il peut voter au bureau de votation en dernier lieu mentionné, pourvu qu'il soit candidat à l'élection en cours ou qu'il soit réellement employé à ce bureau de votation le jour du scrutin, en la susdite qualité.

Daté à....., ce.....

jour d 19....

.....
Officier rapporteur ou secrétaire d'élection.